



PACS et rédaction testament pour protéger conjoint survivant

Par **mariek**, le **05/09/2013** à **15:22**

Bonjour,

Nous allons nous pacser avec mon fiancé qui a un enfant d'une précédente union
Nous comptons avoir un enfant de notre union.
Nous allons acheter une maison en indivision (50/50).

1/ Comment rédiger notre testament olographe afin qu'il réponde aux critères suivants, si l'un de nous deux viendrait à décéder:

- le conjoint survivant doit pouvoir rester dans la maison, la gérer comme il le souhaite (travaux, location etc...)
- doit pouvoir vendre la maison sans être obligé d'avoir l'obligation d'obtenir l'accord des enfants
- en diminuant tous frais de succession et éviter tout conflit avec les enfants

2/ Quid si nous nous marions? Doit on annuler ce testament? Comment faire pour répondre aux mêmes critères?

Le testament sera-t-il toujours d'actualité?

Un grand Merci